

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DES JARDINS-DE-NAPIERVILLE
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD**

PROCÈS-VERBAL de la session ordinaire du Conseil municipal du Canton de Hemmingford, tenue le lundi 9 janvier à 20h00,

Sont présents les conseillères et conseillers : Richmond Viau poste no.1, Deborah Beattie poste no.2, Maude St-Hilaire poste no.3, Julie Bergeron poste no.4 et Jean-Marc Lamoureux poste no.5 , tous formant quorum. Monsieur Lucien Bouchard, maire, agit à titre de président d'assemblée.

Également présente la secrétaire d'assemblée, Sylvie Dubuc.

Le conseiller Pierre Mineau, poste no.6 est absent.

2023-01-01 ACCEPTATION D'ORDRE DU JOUR DU 9 JANVIER 2023

1. Ordre du jour
2. Procès-verbal du 5 décembre 2022
3. Procès-verbal séance spéciale 19 décembre 2022
4. Comptes payables
5. Règlements :
 - a) Adoption du règlement no. 309-14, modifiant le règlement de zonage no.309 afin de déplacer une bordure entre la zone C2 et C3 pour inclure dans la zone C3 les propriétés situées entre le village et le dépôt
 - b) Adoption règlement No.330 pour la tarification 2023 et gestion des matières résiduelles
 - c) Avis de motion et 1^{er} projet règlement no.332 mode de tarification pour étude du barrage Norton
6. Révision annuelle, traitement des employés 2023
7. Vente pour non-paiement de taxes municipales
8. Dépôt des déclarations des apparentés pour 2022
9. Contrat SPCA Roussillon
10. Maintien du statut bilingue de la municipalité
11. Recommandation du comité consultatif en urbanisme
12. Autorisation de dépenses :
 - a) Administration :
 1. Renouvellement d'adhésions pour 2023 : Fédération Québécoise des municipalités
 2. Contribution à l'aréna de Napierville
 3. Renouvellement abonnement à GoNet solutions géomatiques
 4. Transport adapté 2023
 5. Renouvellement de l'abonnement au portail Rezilio pour la sécurité civile
 6. Subvention pour couches lavables
 7. Renouvellement de l'abonnement portail Modellium communication d'urgence
 8. Offre de service par Service RG pour réparation système de chauffage bureau municipal
 - b) Voirie :
 1. Lancement de l'appel d'offres public pour travaux de pavage chemin James Fisher
 - c) Service des incendies
 - d) Appuis financiers, dons et commandites :
 1. Gala AgriStar
 2. Bourse d'étude-école secondaire Chateauguay Valley

3. Bulletin Info Hemmingford

13. Rapports mensuels
 - a) Inspecteur de la voirie
 - b) Inspecteur municipal en bâtiment
 - c) Service des incendies
14. Sujets divers
15. Correspondance
- 16 Période des questions
17. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER l'ordre du jour, avec le point 14, "Sujets divers", ouvert.

2023-01-02 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE RÉGULIÈRE DU 5 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session régulière du 5 décembre 2022,
tel que déposé.

2022-01-03 ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL, SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le procès-verbal de la session extraordinaire du 19 décembre
2022, tel que déposé.

2023-01-04 ACCEPTATION DE COMPTES PAYABLES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale confirme, que les fonds sont
disponibles pour le paiement des dépenses indiquées sur la liste jointe, soit
dans le budget 2022 ou 2023, ou par une appropriation de surplus ;

202200525	2022-12-07	Municipalité de Saint-Bernard	20 220,00 \$
202200526	2022-12-13	Ministère du revenu du Québec	6 863,76 \$
202200527	2022-12-13	Receveur Général du Canada	2 497,54 \$
202200528	2022-12-13	Desjardins - Assurances	2 424,73 \$
202200529	2022-12-13	Excavation Erwin Inc.	15 065,95 \$
202200530	2022-12-14	Coop Santé Hemmingford et région	15 000,00 \$
202200531	2022-12-14	Petite caisse - bureau	280,85 \$
202200532	2022-12-14	RICOVA Service inc.	20 037,95 \$
202200533	2022-12-14	Bell Canada	207,01 \$
202200534	2022-12-14	Bell Mobilité	47,08 \$
202200535	2022-12-14	Hydro-Québec	2 049,68 \$
202200536	2022-12-14	CIBC Visa	390,78 \$
202200537	2022-12-14	Dery Telecom	198,37 \$
202200538	2022-12-22	MRC des Jardins-de-Napierville	40 922,00 \$
202200539	2022-12-22	Les Carrières Ducharme Inc.	509,97 \$
202200540	2022-12-22	D.R. Ness	112,11 \$
202200541	2022-12-22	AGREGATS STE-CLOTILDE inc.	27 580,26 \$
202200542	2022-12-22	FQM Services, coopérative de solidarité	10 290,26 \$
202300001	2023-01-09	EFT - AREO-FEU	4 220,37 \$
202300002	2023-01-09	Dunton Rainville	3 660,52 \$
202300003	2023-01-09	Fonds d'information	20,00 \$
202300004	2023-01-09	Infotech	556,69 \$
202300005	2023-01-09	Perron et fils Inc.	110,82 \$

202300006	2023-01-09	Somac Diesel performance Inc.	1 542,34 \$
202300007	2023-01-09	Somerville Garage	5 508,86 \$
202300008	2023-01-09	Variétés Hemmingford	48,28 \$
202300009	2023-01-09	Pavages MCM Inc.	54 755,12 \$
202300010	2023-01-09	LAURENTIDE RE/SOURCES INC.	247,19 \$
202300011	2023-01-09	Bouchard, Lucien	109,09 \$
202300012	2023-01-09	JALEC INC.	919,80 \$
202300013	2023-01-09	Honeywell - Vulcain Alarm	786,89 \$
202300014	2023-01-09	BUDGET PROPANE	1 963,35 \$
202300015	2023-01-09	Pétrolière Impériale - ESSO	747,21 \$
202300016	2023-01-09	Groupe géomatique AZIMUT inc.	229,95 \$
202300017	2023-01-09	Quincaillerie Hemmingford	51,00 \$
202300018	2023-01-09	HAMSTER	103,14 \$
202300019	2023-01-09	Groupe Sécurité Alarma	232,02 \$
202300020	2023-01-09	SPCA Roussillon	114,98 \$
202300021	2023-01-09	SERVICE RG 1998	326,53 \$
202300022	2023-01-09	RICOVA Service inc.	19 263,96 \$
202300023	2023-01-09	DBO Expert	264,43 \$
		Paie des employés & conceillers	53 956,98 \$
			314 437,82 \$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
 APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER le paiement des comptes selon la liste déposée pour un total de 314 437,82 \$ plus les dépenses qui seront autorisées à la présente séance.

2023-01-05 ADOPTION DU RÈGLEMENT NO. 309-14, MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.309 AFIN DE DÉPLACER UNE BORDURE, ENTRE LA ZONE C2 ET LE DÉPÔT MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu copie du projet de règlement, le tout conformément à l'article 445 du *Code municipal* déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement no.309-14 a pour but de modifier certaines dispositions réglementaires pour déplacer la ligne (bordure) entre la zone C2 et C3 vers le nord jusqu'au dépôt municipal afin d'inclure dans la zone C3 les propriétés situées entre le village de Hemmingford et le dépôt municipal ;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné le 3 octobre 2022 par le conseiller Jean-Marc Lamoureux et que la consultation publique s'est tenue le 5 décembre 2023 et qu'un avis public de demande de participation à un référendum a été publié le 14 décembre 2022, demande pour être reçu au plus tard au bureau municipal le 8^e jour suivant, donc le 22 décembre 2022 et qu'aucune signature n'a été déposée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
 APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
 ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.309-14 et de faire parvenir un extrait de cette résolution ainsi qu'une copie du règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville pour approbation et émission d'un certificat de conformité.

2023-01-06 ADOPTION NO. 330, RÈGLEMENT DÉTERMINANT LES TAUX ET LES PAIEMENTS PAR VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET DU TARIF DES COMPENSATIONS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 235 permettait d'imposer les taxes foncières par simple résolution et que le règlement no.287 fixait la tarification annuelle pour la collecte des matières recyclables et les ordures;

CONSIDÉRANT QU'il est préférable d'appliquer un seul règlement regroupant la tarification annuelle des taux foncières et celui pour la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné par la conseillère Maude St-Hilaire lors de la séance du 5 décembre 2022;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le règlement no.330 et de publier la promulgation.

AVIS DE MOTION PROJET RÈGLEMENT NO. 332 MODE DE TARIFICATION POUR ÉTUDE DU BARRAGE NORTON

Le conseiller Jean-Marc Lamoureux donne un AVIS DE MOTION, avec une dispense de lecture, qu'à une prochaine séance régulière, le conseil prévoit adopter le projet de règlement no.332 pour adopter le mode de tarification pour l'étude du barrage Norton.

2023-01-07 1^{ER} PROJET RÈGLEMENT NO.332 MODE DE TARIFICATION POUR ÉTUDE DU BARRAGE NORTON

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Jardins-de-Napierville a imposé à la Municipalité du Canton de Hemmingford, sous forme de facture, des frais reliés pour effectuer une étude de sécurité du barrage Norton, pour un montant de 3 684\$ (32,99% de la facture totale de 11 184\$) et que ce montant sera facturé selon la superficie des propriétés à l'intérieur du bassin versant ;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de l'article 244.1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, la Municipalité peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de la quote-part dont elle est débitrice pour un service de la MRC, soit financée au moyen d'un mode de tarification;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ADOPTER le premier projet du règlement no.332 pour permettre de tarifier les propriétaires à l'intérieur du bassin versant pour l'étude du barrage Norton.

2023-01-08 RÉVISION ANNUELLE, TRAITEMENT DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE le traitement des employés municipaux est réévalué annuellement ;

CONSIDÉRANT QU'une augmentation du salaire annuel des employés municipaux travaillant à temps plein, temps partiel et pour l'administratrice du service des incendies, est recommandée par le comité des finances et budgétée pour 2023;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'ACCEPTER les recommandations du comité des finances ci-haut indiquées et d'approuver une augmentation de salaire, rétroactif au premier

janvier 2023 pour tous les employés cités plus haut, prévus au budget 2023 pour les salaires ;

2023-01-09 VENTE EN 2023 DES PROPRIÉTÉS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé au conseil municipal, une liste des propriétés avec des arrérages de taxes municipales pour une période de deux ans, incluant les années 2021 et 2022;

CONSIDÉRANT QUE selon la politique du conseil municipal, les comptes avec les arrérages de deux ans doivent être transférés à la MRC des Jardins-de-Napierville pour vente pour non-paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires impliqués ont été informés de ces procédures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE TRANSMETTRE la liste des propriétés qui ont encore des arrérages de taxes et autres charges de deux ans, 2021 - 2022, à la MRC Jardins-de-Napierville en date du 31 janvier 2023.

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES APPARENTÉS DES MEMBRES DU CONSEIL, DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET ADJOINTE MUNICIPALE DU CANTON DE HEMMINGFORD

Présenté par la directrice générale et greffière-trésorière.

CONSIDÉRANT QUE les nouveaux chapitres obligent les municipalités à dévoiler les transactions avec les apparentés pour les membres du conseil, la directrice générale et l'adjointe;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents ainsi que la directrice générale secrétaire-trésorière et l'adjointe déclarent qu'aucun apparenté, c'est-à-dire : conjoint, conjointe ou enfant à charge, n'a conclu directement ou indirectement des opérations ayant des incidences financières avec la municipalité;

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE CONFIRME LE DÉPÔT des déclarations des apparentés et de remettre aux vérificateurs comptables ces documents lors de la vérification annuelle visant l'année fiscale 2022.

2023-01-10 CONTRAT AVEC SPCA ROUSSILLON

CONSIDÉRANT QUE SPCA Roussillon propose un service animalier incluant :

- ✓ un service téléphonique pour les citoyens;
- ✓ appels de service sur le territoire de la municipalité;
- ✓ le service d'un vétérinaire sur les lieux 40 heures/semaine;
- ✓ service de micropuçage à coût réduit pour les citoyens;
- ✓ programme de stérilisation, vaccination ;
- ✓ la gestion des plaintes des citoyens concernant la réglementation municipale sur les animaux;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de ce service est illimitée;

CONSIDÉRANT QUE le tarif est de 3,50\$ par citoyens annuellement pour une population de 2022, donc un montant avant taxes de 7 077\$, gelé pour 5 ans;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORIER la dépense de 7 077\$ avant les taxes, financé par le budget 2023 de la sécurité publique et que la directrice générale greffière-trésorière signe la convention de service avec SPCA Roussillon.

2023-01-11 DEMANDE DU MAINTIEN DU STATUT BILINGUE DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HEMMINGFORD

CONSIDÉRANT QUE le 1^{er} juin 2022, la *Loi sur la langue officielle et reconnue du Québec, le français*, a été sanctionnée. L'un des changements législatifs introduits par cette loi, énoncée à l'article 29.2 de la *Charte de la langue française*, concerne le statut d'organisme reconnu conféré à une municipalité conformément à l'article 29.1;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford est reconnue comme ayant un statut bilingue en vertu de l'article 29.1 ;

CONSIDÉRANT QUE la reconnaissance de ce statut sera maintenue par l'adoption d'une résolution municipale, dans un délai de 120 jours;

CONSIDÉRANT QU'EN remontant dans l'histoire de la Municipalité du Canton de Hemmingford force est de constater que le français et l'anglais s'y côtoient harmonieusement depuis toujours ;

CONSIDÉRANT QUE le bilinguisme fait partie intégrante du quotidien de la communauté du Canton de Hemmingford et constitue une valeur fondamentale dans tous les aspects de la municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la loi no 96 « Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français », adopté le 24 mai 2022, prévoit le possible retrait du statut bilingue ainsi reconnu à certaines municipalités, dont la Municipalité du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions de loi no 96, il y a lieu pour la Municipalité du Canton de Hemmingford de confirmer par résolution de son conseil municipal, son désir de conserver la reconnaissance du statut bilingue que lui confère la Charte ;

EN CONSÉQUENCE, POUR CES CONSIDÉRATIONS;
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement,

DE CONFIRMER que les membres du conseil municipal de la municipalité du Canton de Hemmingford souhaitent conserver le statut bilingue qui lui est reconnu par l'article 29.1 de la Charte de la langue française et refusent que ce statut lui soit retiré ;

DE TRANSMETTRE une copie de la présente résolution à l'Office québécoise de la langue française, à la députée du comté de Huntingdon de l'Assemblée nationale du Québec, ainsi qu'à la FQM .

2022-11-006 RECOMMANDATION DU CCU – DEMANDE DE MODIFICATION DU RÉGLEMENT DE ZONAGE NO. 309 – 515 RUE INDUSTRIELLE-PETCH

CONSIDÉRANT QUE Transport Jarvis Patterson Inc (représenter par M. Kevin Patterson) est propriétaire du 515 rue Industrielle-Petch (lot 6 476 309) dans le parc industriel ;

CONSIDÉRANT QUE	M. Patterson souhaite établir un commerce de mini entrepôts (mini storage) sur une partie de son lot ;
CONSIDÉRANT QU'AU	515 rue Industrielle-Petch figure entièrement dans la zone IN1 ;
CONSIDÉRANT QUE	les usages présentement permis dans la zone IN1 se limitent aux classes d'usages « <i>Industrie à degré d'impact faible ou moyen</i> », « <i>Industrie à degré d'impact important</i> », et « <i>Industrie de la technologie environnementale</i> » ;
CONSIDÉRANT QUE	les mini entrepôts ne sont pas permis dans aucune de ces classes d'usages présentement autorisés ;
CONSIDÉRANT QUE	l'usage de mini entrepôts est inclus dans la classe d'usage « <i>commerce de gros</i> » ;
CONSIDÉRANT QUE	M. Patterson a déposé une demande de modification du règlement de zonage no. 309 afin d'autoriser la classe d'usage « <i>commerce de gros</i> » sur son lot au 515 rue Industrielle-Petch ;
CONSIDÉRANT QUE	les nuisances (olfactives, sonores, visuelles) pouvant être causées par les commerces énumérés à la définition de l'usage « <i>commerce de gros</i> » représentent un risque beaucoup moins important que les usages industriels déjà autorisés dans la zone IN1 ;
CONSIDÉRANT QUE	les commerces énumérés à la définition de l'usage « <i>commerce de gros</i> » représentent des usages avec beaucoup moins d'impact sur le voisinage que les usages industriels déjà autorisés dans la zone IN1 ;

IL EST PROPOSÉ et résolu à l'unanimité, par les membres du comité consultatif en urbanisme qui sont présents;

DE RECOMMANDER au conseil municipal **d'accorder** la demande de modification du règlement de zonage no. 309 en autorisant uniquement les usages d'entreprises de construction et les entrepôts (tel qu'identifier au règ. de zonage no. 309, art. 1.2.2, point 5.2)) compris dans la classe d'usage « *commerce de gros* » et ce pour l'ensemble de la zone IN1.

2023-01-12 DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 309 – 515 RUE INDUSTRIELLE-PETCH

CONSIDÉRANT QUE la demande de modification du règlement de zonage no. 309, visant le 515 boul. Industriel Petch, a été étudiée avec les informations pertinentes par le Comité consultatif en urbanisme qui a déposé sa recommandation et que le conseil en a pris connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Julie Bergeron, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

QUE la demande de modification au règlement de zonage soit acceptée et de remercier les membres du CCU pour leur participation aux travaux de consultations.

2023-01-13 COTISATION 2023, FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)

CONSIDÉRANT QUE depuis de nombreuses années, la municipalité est membre de la *Fédération québécoise des municipalités*, une association qui offre plusieurs services aux municipalités rurales incluant des ateliers de formation et des services d'informations ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le renouvellement de la cotisation de la municipalité pour l'année 2023, de 2 531,35 \$ sans les taxes, tel que prévu au budget des adhésions de 2023.

2023-01-14 APPUI FINANCIER 2023 ENTENTE, ARÉNA RÉGIONAL LAREAU - PATINEURS ET HOCHEYEURS

CONSIDÉRANT QUE l'aréna régional Lareau, est l'organisme opérant un aréna à Napierville desservant la population de plusieurs municipalités incluant celle du Canton de Hemmingford;

CONSIDÉRANT QUE la contribution du Canton de Hemmingford pour 2023 est de 3 838,67\$, pour la participation de jeunes hockeyeurs et patineurs artistiques résidants au Canton de Hemmingford;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ PAR la conseillère Maude St-Hilaire,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le paiement de 3 838,67\$ pour la contribution financière tel que prévu au budget municipal de 2023.

2023-01-15 RENOUVELLEMENT ABONNEMENT AU SERVICE DE DIFFUSION GONET 2023

CONSIDÉRANT QUE le Groupe de géomatique Azimut offre à la Municipalité une solution d'intégration de diffusion de données en ligne un accès réservé et l'accès public au cadastre à jour et à son historique ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER les fonds pour l'abonnement 2023 de 2 356,20\$ plus taxes, budget municipal pour le service informatique de 2023.

2023-01-16 APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023 POUR LE SERVICE DE TRANSPORT ADAPTE AUX PERSONNES HANDICAPÉES

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports du Québec oblige toutes les municipalités du Québec à offrir un service de transport adapté pour les personnes handicapées résidant sur leur territoire;

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2023 soumises par l'organisme mandataire, soit la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, à l'égard du service de transport adapté aux personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que ces prévisions fixent à 404\$ la contribution financière à être versée par la municipalité du Canton de Hemmingford pour le transport adapté aux personnes handicapées;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ PAR la conseillère Deborah Beattie,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité de Canton de Hemmingford nomme la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en tant qu'organisme mandataire pour l'année 2023;

Que soient approuvées, telles que soumises, la grille tarifaire et les prévisions budgétaires du service de transport adapté aux personnes handicapées du Haut-Richelieu, lesquelles fixent à 404\$ la contribution financière à être versée par la municipalité de Canton de Hemmingford et d'en autoriser le paiement.

2023-01-17 RENOUVELLEMENT 2023 AU PORTAIL REZILIO

CONSIDÉRANT QUE le coût annuel pour le renouvellement de l'accès au portail d'urgence en sécurité civile, REZILIO, est de 1 346,80\$, avant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière signera l'entente pour une durée de 36 mois, de la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025, avec un coût indexé à 4% par année;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par la conseillère Julie Bergeron,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE RENOUVELLER le soutien professionnel pour l'année 2023, à REZILIO Technologie, coût financé par le budget 2023 pour les adhésions et services techniques.

2023-01-18 SUBVENTION DE COUCHES LAVABLES

CONSIDÉRANT la conscientisation de plus en plus importante à la diminution du tonnage d'ordures ménagères ;

CONSIDÉRANT QUE la quantité de couches jetables nécessaire à la propreté d'un jeune enfant est extrêmement considérable ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'encourager les jeunes familles à faire un choix écologique quant à l'utilisation de couches ;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'admissibilité pour obtenir la subvention sont :

- Être résident depuis au moins six mois;
- Posséder les factures originales de l'achat de couches lavables;
- Avoir un enfant de moins de 36 mois (trois ans) avec une preuve de sa naissance;
- Remplir le formulaire dans un délai de 6 mois suivant l'achat;

CONSIDÉRANT QUE pour la gestion de la subvention effective à compter du 1^{er} janvier 2023 et prendre fin le 31 décembre 2023.

50% du montant total dépensé pour l'achat pour un montant maximal de dépenses, soit :

- o 100\$ pour des couches neuves
- o 50\$ pour des couches de seconde main (achetées dans une boutique qui peut fournir une facture appropriée)
- Un seul montant sera accordé par enfant
- Un montant maximal de 1 000\$ pourra être versé annuellement pour le total des demandes reçues provenant du budget général;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'OCTROYER une subvention selon les critères ci-haut mentionnés,
financés par le budget général de 2023.

2023-01-19 RENOUVELLEMENT MODULE MODELLIUM

CONSIDÉRANT QUE le module d'alerte aux citoyens Modellium doit être renouvelé et mis en place en 2023 ;

CONSIDÉRANT QUE le service de Modellium offre des envois illimités par courriel, appel téléphonique, ou SMS aux citoyens qui sont inscrits ;

CONSIDÉRANT QUE le montant de renouvellement est de 850\$, avant taxes, pour l'année 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Julie Bergeron,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER le renouvellement pour l'année 2023 en communication de masse, financé par le budget 2023 pour les adhésions.

2023-01-20 OFFRE DE SERVICE POUR RÉPARATION SYSTÈME DE CHAUFFAGE AU BUREAU MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QU'une partie du système de chauffage doit être réparé par un remplacement d'un « duct heater » ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Service RG fait les entretiens annuels depuis plusieurs années et présente une soumission au montant de 1 398\$, avant taxes, pour le remplacement du « duct heater » défectueux fait sur mesure ;

POUR CES CONSIDÉRATIONS,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Richmond Viau,
APPUYÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
ET RÉSOLU unanimement le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER ET D'ACCEPTER la soumission de l'entreprise Service RG, financée par le budget 2023 pour l'entretien du bureau municipal.

2023-01-21 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC : TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN JAMES FISHER

CONSIDÉRANT QUE pour 2023 les travaux de pavage sont prioritaires et font partie de plan triennal d'Immobilisation sur le chemin James Fisher sur une distance totale de 6,25 km ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

Que la municipalité lance un appel d'offres public, par le système électronique SEAO (système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec) ;

QUE la Municipalité du Canton de Hemmingford ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues ni à encourir aucune responsabilité ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires ;

**2023-01-22 PARTENAIRE COLLABORATEUR DE L'UPA
MONTÉRÉGIE, GALA AGRISTAR 2023**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération de l'UPA de la Montérégie organise le dixième Gala des Agristars, qui aura lieu le 3 avril 2023, une activité qui permettra de rendre hommage aux producteurs agricoles de la Montérégie ayant mené à bien une action valorisante pour l'agriculture, en plus de saluer les producteurs qui s'impliquent activement au sein de la fédération ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération demande à la municipalité, une participation financière pour cette activité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Marc Lamoureux, APPUYÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'AUTORISER une commandite de 500\$ du budget municipal de 2023 pour les dons.

**2023-01-23 BOURSE D'ÉTUDES POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE
CHÂTEAUGUAY VALLEY REGIONAL**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal encourage la persévérance scolaire et les accomplissements des élèves du niveau secondaire ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du présent conseil municipal aimeraient encourager la continuité de l'éducation postsecondaire, en offrant une bourse d'études à un élève finissant désirant poursuivre ses études ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par la conseillère Deborah Beattie, APPUYÉ par le conseiller Richmond Viau, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

DE VERSER une bourse d'études au montant de 500\$ à l'École secondaire CVR, fonds provenant du budget de 2023 pour les dons.

2022-02-24 APPUI FINANCIER, INFO-HEMMINGFORD 2023

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford demande au conseil un appui financier qui aidera à défrayer une partie des coûts reliés à la publication et l'imprimerie de 28 pages couleur du bulletin d'informations communautaire, qui a été distribué à plus de 8 700 copies de février à décembre 2022 ;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de publication et d'impression ont beaucoup augmenté depuis le début il y a 15 ans, la contribution demandée est de 5 000\$;

CONSIDÉRANT QUE cette publication fournit aux citoyens de Hemmingford des informations concernant la communauté, les activités locales et offre une voix aux organismes locaux ;

CONSIDÉRANT QUE tel que demandé par la municipalité, le CCHDD a déposé ses états financiers pour l'année 2021 ;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Maude St-Hilaire, APPUYÉ par la conseillère Deborah Beattie, ET RÉSOLU unanimement, le maire n'ayant pas voté,

D'APPROUVER le versement d'un appui financier de 5 000\$ à l'organisme Bulletin communautaire Info Hemmingford pour l'année 2023 à titre d'aide financière, prévue et provenant du budget des dons de l'exercice financier 2023.

**RAPPORTS DU SERVICE DE LA VOIRIE, DE SERVICE D'INSPECTION
MUNICIPALE ET DU SERVICE DES INCENDIES**

CORRESPONDANCE :aucune

PÉRIODE DE QUESTIONS

2023-01-25 CLÔTURE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour ont été discutés ;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Jean-Marc Lamoureux,
APPUYER par le conseiller Richmond Viau,
ET RÉSOLU unanimement,

QUE la séance soit levée à 21h06

Lucien Bouchard
Maire

Sylvie Dubuc
Directrice générale greffière-trésorière

Je, Lucien Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES FONDS : La directrice générale, Greffière-trésorière confirme, que la municipalité dispose des crédits suffisants au paiement des dépenses engagées dans les résolutions précédentes, qui ont été prévues au budget municipal, ou qui seront défrayées par les résultats de l'année courante ou par une appropriation du surplus :

2023-01-04	2023-01-17
2023-01-13	2023-01-18
2023-01-14	2023-01-19
2023-01-15	2023-01-22
2023-01-16	2023-01-23